



**COMpte RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 18 DECEMBRE 2018**

**Date de la convocation : 12 décembre 2018**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT,

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

**Ménestreau-en-Villette** : M. Bertrand DAUDIN, Mme Marie-Annick VATZ

**Sennely** : M. Pierre HENRY,

**POUVOIRS** : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à Mme Constance de PÉLICHY, M. Olivier GRUGIER à Mme Anne GABORIT, M. Bernard GILBERT à Mme Stéphanie CHARRON, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,  
**MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 10.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 27 NOVEMBRE 2018 est adopté à l'unanimité.

Madame Constance de Pélichy informe l'Assemblée du décès, de Madame Frédérique de Lignièrès, Conseillère Municipale à la Ville de La Ferté Saint-Aubin, qui était extraordinairement investie au service du territoire.

## **1 – FINANCES – MARCHES PUBLICS**

### **1.1 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2019) du budget principal**

Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE, de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du budget principal.

### **1.2 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2019) du budget annexe SPANC**

Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE, de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du budget annexe SPANC.

### **1.3 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2019) du budget annexe ZAE Chavannerie II**

Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE, de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du budget annexe ZAE Chavannerie II.

### **1.4 Débat d'Orientations Budgétaires (DOB 2019) du budget annexe Prestations de service**

Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE, de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019 du budget annexe Prestations de service.

### 1.5 Attribution de compensation 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE, les montants des attributions de compensations 2019 comme suit :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 409 347,47 €</b>	<b>93 351,98 €</b>

### 1.6 Modification n°4 de l'autorisation de programme pour le réaménagement des locaux techniques du complexe aquatique

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, la modification n°4 de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de réaménagement du complexe aquatique.

### 1.7 Autorisation budgétaire spéciale 2019 – budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président, à engager liquider et mandater, pour le budget principal, les dépenses suivantes au budget primitif 2019 :

Compte	Libellé	Crédits ouverts en 2018 (pour mémoire)	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 2018)	Autorisation spéciale 2019
<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles</b>		<b>211 560,00 €</b>	<b>52 890 €</b>	<b>52 500 €</b>
202		60 000 €	15 000 €	15 000 €
2031	Frais d'études	141 000 €	35 250 €	35 000 €
2051	Concessions et droits assimilés	10 560 €	2 640 €	2 500 €
<b>Chapitre 204</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>12 500 €</b>	<b>12 500 €</b>
20422		50 000 €	12 500 €	12 500 €
<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>268 960,00 €</b>	<b>67 240 €</b>	<b>66 600 €</b>
2128		12 000 €	3 000 €	3 000 €
2135	Instal. Gen., agencements, aménagements des const.	213 890 €	53 472,50 €	53 000 €
2152	Installations de voirie	14 000 €	3 500 €	3 500 €
2158	Autres installations matériel et outillage tech.	9 460 €	2 365 €	2 300 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 500 €	625 €	600 €
2184		2 970 €	742,50 €	700 €
2188		14 140 €	3 535 €	3 500 €
<b>Chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>		<b>257 635,65 €</b>	<b>64 408,91 €</b>	<b>64 400 €</b>
2315		257 635,65 €	64 408,91 €	64 400 €

### 1.8 Adoption des tarifs communautaires pour 2019 (budget principal)

Monsieur Hervé NIEUVIARTS sort de la salle, absent au moment du vote.

Madame Jocelyne BACHMANN s'absente quelques minutes, présente au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, les nouveaux tarifs communautaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €	6,50 €

Pour information, le cout pour la CC passe, avec le nouveau marché, de 6,65 € HT le repas avec soupe à 8,28€ HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Cauton en espèces	100 €	120 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €	2,65 €
Electricité (€/jour)	0,1761 € kwh	0,1810 € kwh	0,1810 € kwh	0,1846 € kwh	0,1870 € kwh
Eau (€/m <sup>3</sup> )	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,50 €/m <sup>3</sup>	4,60 €/m <sup>3</sup>

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	3,50 €	5,00 €
Tarifs réduits*	2,60 €	3,30 €
Enfants -3 ans	gratuit	gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	48,00 €	68,00 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	37,00 €	45,00 €
Abonnement annuel (validité date à date)	154,00 €	220,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	119,00 €	145,00 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	132,00 €	175,00 €
<b>CE / Camping / ALSH (50 entrées)</b>		<b>160,00 €</b>

  

Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	12,00 €	15,00 €
Entrée Tarifs réduits *	5,50 €	8,00 €
Carte 15 entrées	135,00 €	195,00 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	68,00 €	100,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)		400,00 €

  

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité Aquagym, Aquafit' Aquapalm'	10,00 €	14,50 €
Séance activité Aquabike et Fit&Bike	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité aquagym	135,00 €	185,00 €
<b>Carte 15 séances activité aquagym Tarifs réduits*</b>	<b>121,50 €</b>	<b>166,50 €</b>
Carte 15 séances activité aquabike	155,00 €	217,00 €
<b>Carte 15 séances activité aquabike Tarifs réduits*</b>	<b>139,50 €</b>	<b>195,50 €</b>
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (E+M+P)	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €

Stage enfant Période PV (5 séances) tout niveau	37,50 €
Stage adulte Période PV (5 séances) tout niveau	40,00 €
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre	90,00 €
<i>(* sous conditions d'éligibilité)</i>	

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

**Gratuité accompagnant ALSH**

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

### **1.9 Tarifs SPANC 2019**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE**, les nouveaux tarifs du SPANC :

- 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2018), et 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

- 180 € pour un contrôle de conception et d'exécution d'une installation en cours de réalisation ou de réhabilitation. Le paiement de la redevance se fait en deux temps : 90 € suite au contrôle de bonne conception, et 90 € suite au contrôle de bonne exécution.

En cas d'absence de l'utilisateur ou de son représentant alors qu'un avis de passage a été envoyé au propriétaire de l'installation, un dédommagement forfaitaire de déplacement de 20 € est envoyé au propriétaire de l'installation.

### **1.10 Subvention 2019 pour l'association Office de Tourisme des Portes de Sologne**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, VERSE**, à l'Office de Tourisme des Portes de Sologne une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 36 000 €.

Un premier versement d'un montant de 15 000 € sera effectué dès le mois de janvier 2019.

## **2 – RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Mises à disposition de Services entre La Ferté Saint-Aubin et la CCPS – Avenant n°8**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant à signer, l'avenant n°8 à la convention de mise à disposition entre la commune de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

### **2.2 Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS**

*Retour de Monsieur Hervé NIEUVIARTS.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant à signer, la convention de mise à disposition, d'un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures, entre la commune d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

### **2.3 Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant à signer, la convention de mise à disposition, d'un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 14 heures entre la commune de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

### **2.4 Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE**, Monsieur le Président, ou son représentant à signer, la convention de mise à disposition, d'un agent communautaire du service ADS pour exercer les fonctions d'agent chargé d'urbanisme (pré-instruction des autorisations), pour une durée hebdomadaire fixée à 7 heures entre la commune de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

## **2.5 Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, MODIFIE, le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

## **3 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **3.1 Modalités de collaboration avec les communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ARRETE, les modalités de collaboration entre la Communauté de Communes des Portes de Sologne et de ses 7 communes membres dans le cadre de l'élaboration de PLUi.

## **4 – QUESTIONS DIVERSES**

==\*==\*==\*==

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 50.

La Ferté Saint-Aubin, le 19 Décembre 2018  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

